NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

T/PET.10/489
28 novembre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. ANDREW WELLS CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

P.O. Box 119
North Hobart
Tasmania 7002
Australie

Le 11 novembre 1986

Monsieur le Président du
Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon inquiétude devant la façon dont il est porté atteinte à la démocratie aux Belau et dont les voeux de la population bélauane sont constamment subordonnés aux intérêts des milieux militaires américains.

En 1979, le peuple bélauan a voté pour une constitution interdisant toute activité militaire dans les îles et stipulant qu'une majorité de 75 % est requise pour modifier les dispositions antinucléaires.

Il y a eu jusqu'ici six référendums et, à chaque fois, on s'est rapproché un peu plus de ces 75 %, les Etats-Unis ayant exercé de fortes pressions. La dernière fois, en février 1986, après une campagne d'éducation politique de 400 000 dollars financée par les Etats-Unis qui n'était ni "équitable ni impartiale", la proposition a recueilli 72 % des voix.

Je comprends l'importance que présentent les Belau pour les intérêts stratégiques des Etats-Unis d'Amérique, mais je ne pense pas que cela donne aux Etats-Unis le droit de manipuler un processus démocratique à leurs propres fins.

Je demande au Conseil de tutelle d'exiger que les Etats-Unis appliquent les principes démocratiques qu'ils professent et qu'ils cessent de manipuler le processus politique des Belau.

Veuillez agréer ...

(Signé) Andrew WELLS

---

cc : Ambassade des Etats-Unis en Australie
Belau Pacific Centre